

RAWBANK

is my bank.



illicocash

L'Endurance Kinoise



SAMEDI 28 AVRIL 2018 4ème édition



AU CERCLE HIPPIQUE DE KINSHASA



+ COURSE MINIMES

INFOS SPECTATEURS

Entrée : Adulte/journée 10\$
Adulte +soirée 15\$, Enfants 5\$
Course de 09H à 15H
Remise des prix à 17H
Barbecue à 18H30



ANIMATIONS

Tyrolienne
Château gonflable
Tour en poney
Bar et restauration
Exposition de Rally Cars

INFOS : 099 95 31 727 & 085 85 61 846 - Facebook : Ecurie Panthere de Kinshasa

MOTUL

Pageweb Congo



COMEXAS AFRIQUE

BRICOKIN GRACEMONDE



vodacom

L'Endurance Kinoise

Samedi 28/04/2018

REGLEMENT PARTICULIER

Organisé par

Le club de l'écurie Panthère
de Kinshasa



1. PROGRAMME :

Mardi 17 avril 2018 :

- Début des engagements à la Maison de France.

Mardi 24 avril 2018 :

- Clôture des inscriptions à la Maison de France.

Jeudi 26 avril 2018 :

- 18 h 00 : Cocktail au Cercle Hippique de Kinshasa.
: Distribution des n° de course et brassards.
: Tirage au sort de l'ordre des départs

Samedi 28 avril 2018

- 07 h 00 : Rendez-vous au parking du Cercle Hippique de Kinshasa.
- 07 h 30 : Départ en convoi pour le parc fermé pour les 4X4 seulement.
- 07 h 45 : Ouverture du parc fermé.
: Vérifications administratives et techniques. Mise en place des contrôles
- 09 h 00 : Fermeture du parc fermé.
: Briefing des pilotes.
- 09 h 15 : Reconnaissance du parcours en convoi.
- 09 h 45 : Mise en prégrille
- 10 h 00 : Départ 1^{ère} manche senior
- 12 h 00 : Fin 1^o manche senior
- 12 h 30 : Départ 1^o manche minime.
- 13 h 00 : Fin 1^o manche minime.
- 13 h 15 : Départ 2^o manche senior
- 15 h 15 : Fin 2^o manche senior
- 15 h 45 : Départ 2^o manche minime.
- 16 h 15 : Fin 2^o manche minime.
- 16 h 30 : Démontage et nettoyage parc fermé
- 17 h 00 : Montée en convoi vers le club house CHK
- 20 h 00 : Apéritif et remise des prix au club house
- 20 h 30 : Diner dansant

2. ORGANISATION

Article 1 : Organisation :

L'Ecurie Panthère de Kinshasa, organise le samedi 28 avril 2018 une manifestation sportive intitulée « L'Endurance Kinoise » aux Cercle Hippique de Kinshasa suivant la formule d'une course sur une durée totale de quatre (4) heures, réparties en deux (2) manches de deux (2) heures pour les seniors et deux (2) manches de trente (30) minutes pour les minimes.

Toute personne qui prend part à cette épreuve reconnaît le présent règlement et s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.

Elle entre en ligne de compte pour le championnat motos du Congo 2018.

Cette épreuve est organisée conformément aux prescriptions du présent règlement qui est opposable à tous.

Article 1.1 : Application et interprétation du règlement :

Le directeur de course est chargé de l'application du présent règlement et de ses dispositions pendant le déroulement de l'épreuve. Il peut prendre toutes les mesures nécessaires à sa bonne application et peut décider des éventuelles dérogations à y apporter afin de réussir l'organisation de l'épreuve.

Article 2 : Eligibilité

L'épreuve se déroulera sur le lieu-dit « Cercle Hippique de Kinshasa » et sera accessible à tout concurrent moto en ordre de cotisation 2018 et inscription à la présente épreuve.

- Pendant toute la durée de l'épreuve, pour le pilote, toutes ses obligations et responsabilités incombent en totalité par individu déclaré sur le bulletin d'engagement.
- Toute manœuvre déloyale, incorrecte ou frauduleuse entreprise par le pilote sera jugée par la direction de course qui prononcera de toute éventuelle pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Article 3 : Définition

La course se déroulera au Cercle Hippique de Kinshasa sur un parcours de +/- 8 km.

L'épreuve Senior est répartie en 2 manches consécutives de deux (2) heures, avec une interruption d'une heure et quart entre les 2 manches.

L'épreuve minime se déroulera en deux (2) manches de 30 minutes, intercalées entre les manches seniors.

Plusieurs Contrôles de passages seront placés sur le parcours afin de garantir l'intégrité du parcours.

- Le parc fermé et parc d'assistance se feront dans le lieu-dit « Cercle Hippique de Kinshasa, pâture du polo ».

Article 4 : Comité d'organisation

Ecurie Panthère de Kinshasa.
Siège Social : Rue des Forces Armées, 33 – Batétéla.
Kinshasa / Gombe

Article 5 : Officiels de l'épreuve

COMITE ORGANISATEUR :

Président : Pascal Tsekouras
Vice-président : Pierre Kangombi
Secrétaire : Emilie de Mareuil
Marketing : Harold Adant
Trésorier : Emilie de Mareuil
Logistique : Kangombi Pierre.
Représentant des pilotes motos : Thomas Minesi.
Relations concurrents : Karim Ez Zouaq.
Responsable sécurité : Philippe Chaloupa.

STAFF TECHNIQUE :

Directeur de Course senior : Vincent Gillet.
Directeur de course junior : Patrick Fosse
Directeur de course adjoint : Patrick Huyghe.
Commissaire technique : John Vandermeersh, Olivier Polet.
Commissaires sportifs : Patrick Fosse, John vandermeersh.
Responsable ambulance : Patrick Huyghe et CMK
Dépouillement : Patrick Huyghe

Article 6 : Motos, équipements :

6.1. Motos :

Les motos de type « enduro » et « moto-cross » d'une cylindrée de 125cc à 650 4t, seront acceptées.

Sont autorisées les machines conformes aux normes FIM. Elles devront être équipées d'un silencieux.

Les garde-boues devront être bordés, les poignées ou manettes devront être bouléées, les repose-pieds ne devront pas présenter d'aspérités dangereuses.

Tous les motocycles devront obligatoirement être équipés de pneus type FIM ou moto-cross. Quel que soit le mode de marquage des numéros utilisé par le pilote, celui-ci reste seul responsable de leur lisibilité à chaque CP ou CH.

6.2. Equipements obligatoires :

Les équipements suivants sont obligatoires pour prendre le départ :

- Port d'un casque homologué strictement en bon état + lunettes
- Port de gants
- Port de bottes spécifiques cross ou enduro
- Port d'une carapace de protection
- Port d'un pantalon approprié (enduro ou cross)

Certains autres équipements sont fortement conseillés :

- Port de lunettes de sécurité anti-poussière
- Port de genouillères
- Port d'un tour de cou spécial « anti coup du lapin »
- Port d'un camel bag pour se ravitailler en tout temps

6.3 Parc Fermé

- L'organisation fournit une tonnelle pour chaque concurrent. Cette tonnelle reste la propriété de l'organisation. Elle doit être sécurisée par le concurrent en cas d'orage, jusqu'à son démontage après la course. En cas de bris pour cause de vent, le concurrent sera déclaré responsable et sera chargé des frais de remplacement, à concurrence de 300 U\$/ tonnelle.
- L'accès au parc fermé est autorisé à concurrence de 2 véhicules max par équipage, et à condition que ces véhicules soient de type 4X4 en ordre de marche. Une carte d'accès nominative par véhicule sera remise lors de l'inscription pour l'accès au parc fermé. Dans le parc fermé, les véhicules devront être garés dans les zones délimitées par l'organisation.
- Tous les véhicules d'assistance devront avoir quitté la zone de parc fermé pour 9H00 au plus tard. Le concurrent dont le véhicule d'assistance sera pris en défaut sera pénalisé 1 minute.

Article 7 : Demande d'engagement - inscription :

Toute personne qui désire participer à l'Endurance Kinoise 2018 doit adresser sa demande d'engagement dûment complétée au secrétariat de l'écurie à partir du 17 avril 2018

Les détails relatifs peuvent être complétés jusqu'au 24 avril 2018.

Ils devront fournir les documents suivant :

- Fiche d'inscription.
- Fiche médicale remplie
- Fiche administrative et décharge ASBL dûment remplie
- Présentation du passeport en cours de validité et fourniture d'une photocopie de celui-ci (en cas d'évacuation d'urgence)
- Décharge parentale écrite pour les mineurs

Toutefois le changement d'un membre de l'équipage ou l'inscription d'un nouveau membre doit être approuvé par le comité d'organisation.

Une autorisation parentale pour les concurrents en dessous de 18 ans pour les motos est obligatoire, de plus la présence d'un parent direct est exigé pendant toute la durée de l'épreuve, sous peine d'exclusion du concurrent en moto.

Par le fait d'apposer leur signature sur le bulletin d'engagement, les pilotes de l'équipage se soumettent aux seules juridictions sportives reconnues par le règlement national, ainsi qu'aux dispositions du présent règlement.

Article 8 : Droit d'engagement :

- Le montant des droits d'engagement est déterminé par le tableau ci-dessous :

Senior membre écurie Panthère : 150,-U\$

Senior non membre écurie panthère : 200,-U\$

Minime : 80,-U\$

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'inscription.

Le départ ne sera donné à aucune équipe pour laquelle les droits d'inscriptions n'auront pas été acquittés dans leur intégralité.

Le concurrent qui n'est pas en ordre de paiement pour les droits des événements précédents se verra refuser l'inscription ;

- Le comité organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription d'un pilote sans devoir en donner les raisons.
- Les droits d'engagement comprennent la prime d'assurance garantissant la responsabilité civile du concurrent à l'égard des tiers. L'assurance prendra effet à partir du moment du départ et cessera à la fin de l'épreuve ou dès le moment de l'abandon, de l'exclusion ou de la mise hors course.
- Les véhicules d'assistance et leurs accompagnants ne peuvent en aucun cas être considérés comme participants à l'épreuve. Ils ne seront donc pas couverts par la police d'assurance de celle-ci et restent sous la seule responsabilité de leur propriétaire.

Les droits d'engagement ne comprennent en aucun cas les frais de carburant ni les frais de logement et de subsistance ;

Un bar et un restaurant sont installés aussi bien sur le site de la course que dans l'enceinte du club-house pour la remise des prix. Les consommations y sont payantes.

Article 9 : Assurance :

Assurance RC compétition et organisateur :

1. La responsabilité civile des concurrents avec une extension des garanties à celle des Organisateurs vis-à-vis des Tiers (le montant de la couverture est à consulter chez l'organisateur)
2. Les accidents corporels avec pour conséquences : la mort et incapacité partielle ou totale> des concurrents à la suite de la compétition. (le montant de la couverture est à consulter chez l'organisateur)
3. L'organisateur invite et recommande à chaque concurrent de prendre une assurance personnelle complémentaire.

Article 10 : Déroulement de l'épreuve

10. 1. Piste :

- Le circuit fait une boucle de +/- 8 kms.
- Il est tracé sur une propriété privée, dénommée Cercle Hippique de Kinshasa.
- Des traces de peinture seront visibles sur le parcours ainsi que des banderoles de sécurité dans les zones sensibles afin de baliser le parcours.
- Le parcours sera tracé sur l'étendue de la propriété en s'assurant qu'il n'y ait aucun croisement possible et ce parcours sera fermé durant toute la durée de la course.
- Il existera à quelques endroits du circuit, principalement le long de la rivière, des options (ou biroutes) présentant une difficulté technique supérieure, mais permettant un gain de temps. Ces options NE SERONT PAS RECONNUES le jour de la course lors de la reconnaissance motorisée, mais pourront être reconnue à pied suivant le timing du point "reconnaissance" ci-dessous, elles seront balisées pour les recos par un panneau ou une mention "OPTION"
- Au moment où ces options reviennent sur la piste principale, la règle de priorité est la priorité de droite.
- En cas d'embouteillage ou de chute en montée, le concurrent est autorisé à reculer ou à faire demi-tour sur la piste, uniquement jusqu'au pied ou début de la difficulté. Cette opération doit être faite avec la plus grande prudence et la plus grande courtoisie, **la priorité étant donnée aux véhicules dans le sens de la marche.**
Les responsables de CP signaleront à la direction de course tout comportement antisportif ou dangereux d'un concurrent pour application de pénalité.
- En cas de fait de course quelconque, la direction de course peut être amenée à modifier le parcours.
Dans ce cas, le drapeau rouge sera sorti à tous les CP, interdiction de se dépasser sur la piste, et retour au parc fermé à allure modérée ;
Un nouveau briefing sera donné pour expliquer les modifications éventuelles ;
Un nouveau départ sera donné de 5 en 5 secondes depuis le parc fermé dans l'ordre du classement au moment de l'arrêt de l'épreuve,
Le tour dans lequel le fait de course aura eu lieu ne sera pas comptabilisé.

Attention : la vigilance de chaque pilote doit être maintenue pendant toute la durée de l'épreuve car malgré toutes les précautions prises, il existe toujours un risque de croiser des piétons, enfants ou autres sur le parcours (présence de cités dans les alentours du circuit).

- Si un concurrent coupe volontairement le circuit balisé, il sera immédiatement exclu !!!
- En cas de sortie des limites du circuit, le concurrent devra reprendre celui-ci à l'endroit exact où il l'a quitté, ou à défaut le plus près possible du point de sortie.
- Certains concurrents pourront se voir poser des balises GPS de contrôle, et ce de manière aléatoire.
- Tout pilote pris en infraction par un membre de l'organisation se verra exclu de l'épreuve.
- Tout concurrent empruntant le circuit en sens inverse sera immédiatement exclu de l'épreuve.
- En cas de problème technique (même proche du départ) il est interdit de rentrer en sens inverse sur le circuit !

10. 2. Reconnaissance :

- La reconnaissance en moto du circuit se fera uniquement sur un seul tour, le jour de la course, de 9 h 15 à 9 h 45, en convoi et à vitesse modérée. Aucune autre reconnaissance motorisée n'est autorisée avant l'épreuve. Attention, seul le tracé normal, sans prendre les options, sera reconnu à moto le jour de la course.
- L'organisateur fournira une trace GPS permettant de faire une reconnaissance **à pied** du parcours, et notamment des options.
- le WE du 21 et 22 avril 2018, les reconnaissances seront autorisées de 12H00 à 16H00 uniquement, le parcours doit être libéré à 16 H ;
- Le terrain sera aussi ouvert à la reconnaissance **à pied** la veille de la course, soit le vendredi 27 avril 2018, de 12h00 à 18H00
- En dehors de ces horaires, aucune présence sur le circuit ne sera autorisée.
- Comptez 3 heures pour faire le tour à pied.
- Lors des reconnaissances, toutes les règles de sécurité doivent être respectées par les pilotes comme en course (respect de l'environnement, ramassage de vos mégots, de vos canettes, etc ...)

10. 3 Equipage

- Les équipes sont constituées de 2 pilotes portant le même numéro. ;
- Les équipes sont constituées au choix par les pilotes eux-mêmes ;
- Chaque équipe de 2 pilotes peut rouler sur une seule moto, ou chaque pilote peut disposer de sa propre moto dans la même équipe.
- Chaque moto doit porter le numéro de course de l'équipe attribué par l'organisation, sur la plaque phare et sur les caches latéraux gauche et droit.
- Chaque pilote doit effectuer un relais de minimum un (1) tour et maximum deux (2) tours.
- Une pénalité de 1 tour sera donnée à l'équipe dont un pilote effectuera plus de 2 tours d'affilées. Cette pénalité sera donnée à chaque infraction constatée ;
- Chaque pilote portera un autocollant de couleur sur son casque afin de permettre l'identification et la différenciation à la table de contrôle ;
- Chaque équipage disposera d'un brassard fournis par l'organisation que le pilote en piste devra impérativement porter sur le bras gauche de manière visible. La remise reprise du brassard entre les pilotes d'une même équipe est effectuée exclusivement dans le stand, pilote équipé, moteur à l'arrêt, les brassards des années précédentes sont interdits, pénalités en cas d'utilisation : 1 tour par infraction constatée.
- En cas d'incapacité médicale ou de cas de force majeure d'un pilote à poursuivre la course, celui-ci se présentera à la direction de course avec une attestation délivrée par le médecin de la course. Dans ce cas et uniquement dans ce cas, son coéquipier sera autorisé à poursuivre la course seul, mais devra respecter la règle d'arrêt au stand tous les 2 tours maximum. De même, la direction de course pourra juger seule du caractère de force majeure d'un événement ou d'une situation.

10. 4. Départ :

Pour les seniors :

Procédure de départ type "Le Mans"

- a. Pour la première manche, l'ordre d'entrée pour placement sur la prégrille est tiré au sort ~~pour~~ lors du cocktail d'ouverture,
Pour la deuxième manche, l'ordre d'entrée pour le placement sur la prégrille se fera suivant le classement de la première manche.
- b. Le 2° pilote de l'équipe est en tenue complète (casque/gants/bottes) et tient la moto de son coéquipier qui prend le départ, par le garde boue arrière en se plaçant derrière celui-ci. **Le départ se fait moteur arrêté.** Le concurrent qui a un problème de démarrage peut pré-démarrer sa moto, mais dans ce cas, il se place en fond de grille et part après tout le monde.
- c. Le directeur de la course annonce un décompte 1 min, 30 sec, 20 secondes 10 secondes. A 5 secondes, le drapeau est levé et la course est lancée au baisser du drapeau. Le départ volé sera sanctionné d'une minute de pénalité.
- d. Il y a permutation des pilotes d'une même équipe entre le départ de chaque manche. Chaque pilote prend donc le départ d'une manche ;
- e. Un démarrage poussé, avec aide extérieure, ne pourra être effectué qu'après le départ de tous les participants. Nul besoin de lever les bras, il n'y a pas de deuxième ligne. Seuls sont autorisés à pousser les pilotes casqués.

L'horaire est serré, donc les concurrents doivent être attentifs et prêts à temps.

Tout concurrent non en place sur la grille à l'appel avant le départ se verra refuser le départ en ligne.

L'appel sur la ligne de départ se fera 15' avant le départ proprement dit et chacun est seul responsable de sa gestion de temps pour se rendre à sa position de départ.

Pour les minimes :

Départ style cross, les motos sur une ligne, moteur en marche.

5 secondes avant le départ, le drapeau est levé et la course est lancée au baisser du drapeau.

10. 5. Arrivée :

Pour les seniors :

- Les tours seront comptabilisés à chaque passage des motos devant la table contrôle principale (indiquée par un panneau horaire rouge) qui se trouve juste avant l'entrée au parc fermé et d'assistance.
- Il n'y aura pas d'indication de dernier tour par la direction de course.
- L'arrivée est donnée au pilote en tête de l'épreuve se présentant à la table de "contrôle arrivée" dès que la durée de course est dépassée. Tous les pilotes suivants sont arrêtés dans la foulée, quel que soit le nombre de tours effectués.
- L'arrivée sera prise au vol au drapeau à damiers à la table de contrôle principale.
- Chaque pilote rentrera immédiatement au parc fermé après le baisser du drapeau par l'entrée aménagée pour ce faire.
- Le délai maximum pour que le dernier tour soit comptabilisé est de 20 minutes à partir du baissé du drapeau à damier pour le premier pilote.

Pour les minimes :

- Après 30 minutes de course, l'arrivée sera prise au vol au drapeau à damiers

10. 6. Contrôle de passage :

- Tout le long du parcours, il y aura des contrôles de passages avec des contrôleurs de sécurité,
- Les CP sont de type “volants” et ne nécessitent pas d’arrêt.

Chaque contrôleur sera muni des drapeaux suivants ;

JAUNE : Obstacle sur le parcours - danger – ralentir.
Les concurrents doivent conserver leur place et ne peuvent profiter de l’incident pour effectuer une manœuvre de dépassement d’autres concurrents.

ROUGE : Arrêt immédiat et retour au stand à allure modérée jusqu’au parc fermé

NOIR : Arrêt immédiat de la course pour tous les pilotes.

DAMIERS : Arrivée.

- En cas d’incident nécessitant la présence d’un véhicule d’intervention sur le circuit, les drapeaux jaunes entre les CP concernés seront agités en permanence.
- Interdiction de dépasser et se rendre à allure modérée sur ce tronçon jusqu’au CP suivant.

En cas d’interruption de l’épreuve, les motos en piste seront placées au parc fermé et toutes les motos arrêtées au stand, ARRET ABSOLU.

Si un nouveau départ doit être donné, la grille de départ sera établie sur la base du classement établi à la fin du tour précédant celui de l’interruption.

10. 7. Ravitaillements :

- Les ravitaillements en carburant se feront dans le stand respectif de chaque équipe, moteur obligatoirement arrêté ; les équipes devront respecter toutes les normes de sécurité et obligatoirement avoir une bâche au sol et un extincteur à coté de la moto;
- Il est interdit de fumer, d'utiliser un Gsm ou d'utiliser toute autre source d'étincelle pendant le ravitaillement ;
- Le ravitaillement se fait sans aucun pilote sur la moto ;
- Aucun ravitaillement ne sera autorisé en dehors des stands sauf dérogation de la direction de course..
- Nous conseillons à chaque concurrent de faire sa conso au tour de reconnaissance pour estimer son autonomie.
- Respect obligatoire de l’environnement

10. 8. Ravitaillement & réparations :

- Toutes les réparations devront être effectuées à l’intérieur du stand, sans empiéter sur la zone de décélération. Toutes réparations dans le parc fermé effectuées en dehors de cet endroit une pénalité de 1 tour par infraction constatée.
- Des réparations peuvent être faites sur le parcours uniquement si elles sont effectuées par le pilote seul, sans aide extérieure, pièces et outils pouvant lui être fournis par son assistance à pied.
- Toute infraction constatée à cette procédure sera punie d’1 tour de pénalité.

- Cette procédure est interdite pendant la séquence de départ, cad entre la mise en prégrille et le baisser du drapeau.
- Il est interdit :**
- Prendre un autre véhicule (moto ou quad) en remorque sur la piste.
- Prendre un autre pilote comme passager sur son véhicule.
- En cas de panne totale durant la course, la moto devra être rangée en dehors du circuit et ne présenter aucun danger pour la sécurité des concurrents ; le pilote pourra à ce moment-là se rendre à pied à son stand par le chemin le plus court en respectant les consignes de sécurité pour donner le relais à son coéquipier à l'intérieur du stand par la transmission du brassard.
- Avant de transmettre son brassard, il devra en informer et avoir l'autorisation de la direction de course.
- Le tour ou la moto est tombé en panne ne sera pas comptabilisé.

L'accès au parc d'assistance ne pourra se faire que par la piste de décélération, à parcourir en 1^{ère} vitesse à mi régime dans sa totalité (aucunes traces d'accélération ou de freinage ne seront acceptées). En cas de non-respect, un tour de pénalisation sera appliqué. Une inspection des stands par la direction de course peut avoir lieu après l'arrivée de chaque manche.

Articles 11 : Parc fermé / Parc assistance :

- L'ensemble des motos seront placées en parc fermé après le contrôle technique.
- L'accès au parc fermé / parc d'assistance est réservé exclusivement aux les pilotes, équipe d'assistance, organisateurs et officiels

Article 12 : Divers

- 1- **Le nom et le groupe sanguin du pilote** doivent être indiqué de manière lisible et indélébile de chaque côté du casque et ce pendant toute la durée de la course. Pénalité par infraction constatée : 1 minute de pénalité.
- 2- Chaque concurrent doit dès le contrôle technique poser sur sa tonnelle un **panneau indiquant clairement le N° de l'équipe et le nom des 2 pilotes.** Dimension minimale : **une feuille A4 sous pochette plastifiée pour résister à la pluie.** Pénalité par infraction constatée ÷ 1 minute de pénalité.
- 3- Chaque équipe doit disposer sous sa tente dès avant le contrôle technique d'un **extincteur, d'une bâche et d'une poubelle.** Pénalité par infraction constatée: 1 minute de pénalité.
- 4- Les **numéros** de concurrents posés sur la moto doivent rester **visibles** pendant la durée de l'épreuve, et spécialement à chaque sortie des stands. Le concurrent s'assurera de passer sa main pour nettoyer sommairement la plaque phare portant le numéro avant et ce avant tout passage devant la table de pointage. Pénalité par infraction constatée-: 1 minute de pénalité.
- 5- Le brassard est porté **sur le bras gauche** et le concurrent s'assurera par le dispositif de son choix qu'il ne va pas descendre et devenir illisible suite aux vibrations du roulage. Pénalité par infraction constatée-: 1 minute de pénalité.
- 6- Tout pilote arrivant après 7 H 30 au parking CHK devra en aviser la Direction de course et ne pourra se rendre au parc qu'avec l'accord de celle-ci. A pied en poussant sa moto et en portant son matériel. Il y a 950 mètres dans le sable. Soyez à temps.
- 7- Echappement doit se révéler conforme. Dans le cas contraire (bris en course par exemple) **une dérogation doit être demandée** à la direction de course ;

Article 13 : Pénalités & Exclusions :

- Pénalités. Elles sont de 4 types : interdiction de départ, une ou plusieurs minutes de pénalisation, 1 tour de pénalisation, exclusion de la course.
- Toutes les pénalités données dans le règlement sont uniquement du ressort de la direction de course et le sont à titre indicatif. Elles peuvent être modifiées à tout moment aussi bien en aggravation qu'en allègement et ce sans préavis, suivant la gravité et/ou la récidive des faits. **Elles ne sont pas sujettes à réclamation.** Elles seront instaurées et gérées dans un esprit responsable, sportif et objectif, et dans l'intérêt du concurrent et de la course.
- Le comité organisateur et la direction de course se réservent le droit d'exclure un concurrent à tout moment s'il le juge nécessaire.
- Toute décision prise devra être respectée à la lettre par le participant, sans aucun recours possible.

A titre d'exemple, certains faits (liste non exhaustive) ci-après entraîneraient une exclusion directe :

- Comportement d'un participant jugé dangereux
- Non-respect du port des équipements de sécurité par un concurrent
- Etat d'ébriété constaté ou avéré d'un concurrent
- Moto en état technique défaillant
- Non-respect des consignes de sécurité sur le parcours ou dans les stands durant la course.
- Participant qui n'est plus en état de courir (fatigue extrême, blessure, ...)
- Non-respect d'une consigne donnée par un officiel (Directeur de course, adjoints, contrôleurs, ...)
- Manque de respect envers un membre de l'organisation ou un sponsor !
- Etc...

Article 14 : Réclamations :

- Toute réclamation devra être faite par écrit et remise au directeur de course accompagnée d'une somme de 500 USD. Ce montant qui ne sera pas restitué si la réclamation est jugée injustifiée. Si la réclamation nécessite le démontage et le remontage d'une ou de différentes parties d'une moto, le réclamant devra en outre verser une caution de 1.000 USD. Les frais occasionnés par les travaux de démontage du véhicule seront à charge du réclamant si la réclamation n'est pas justifiée, à la charge du concurrent visé par la réclamation dans le cas contraire.

Les réclamations éventuelles ne concerneront que l'aspect sportif et chronométré de l'épreuve, à savoir la comptabilisation des tours et le chronométrage. Si elles sont jugées recevables, elles seront examinées par un comité composé de Patrick Huyghe (président), John Vandermeersh, Olivier Pollet.

Article 15 : Environnement :

Tous les participants et leur assistance devront montrer l'exemple en terme de propreté, n'oublions que l'épreuve se déroule sur un site naturel d'exception qui doit être préservé.

Chaque participant doit disposer d'une poubelle, de sacs poubelles, et s'assurer à son départ que rien ne traîne derrière lui en terme de déchets. Aucun déchet y compris mégot de cigarette en dehors des poubelles ne sera accepté; si la Direction de Course constate un manquement à cette règle, une amende de 100\$US accompagnée d'une pénalité de 2 tours sera donnée à l'équipe commettant l'infraction. Le non paiement immédiat de cette amende entraînera une interdiction de participer au prochain événement et le non classement à l'épreuve en cours. L'organisation sera extrêmement stricte à ce sujet.

Article 16 : Classement :

- Les équipages seront inscrits dans une catégorie unique qui donnera un classement scratch.
- Les pilotes ayant entre 14 ans accomplis et 18 ans piloteront d'office dans le classement général.
- Le classement sera établi en fonction du nombre total de tours effectués sur l'ensemble des deux (2) manches. L'équipage ayant effectué le plus grand nombre de tours sera déclaré vainqueur.
- En cas d'égalité sur le nombre de tour, les chronos réalisés sur la durée totale de l'épreuve seront pris en compte. Et en cas d'égalité sur les chronos des 2 manches, le chrono de la 1ère manche désignera le vainqueur, en cas d'égalité dans la 1ère manche, le chrono de la 2ème manche désignera le vainqueur.
- Chaque pilote de chaque équipe classée à l'arrivée de l'épreuve, marquera des points au championnat moto 2018 en classement individuel.

Article 17 : Coupes :

- La conditions pour qu'un prix soit attribué est que l'équipage assiste à la remise officielle des prix.
- Répartition des coupes :

Seniors :

1^{er} au classement général moto
2^{ème} au classement général moto
3^{ème} au classement général moto
1^{er} MX1
1^{er} MX2
1^{ère} Féminin

Minmines :

1^{er} au classement général moto minime
2^{ème} au classement général moto minime
3^{ème} au classement général moto minime

1^{er} 85cc
1^{er} 65cc
1^{er} 50cc

- Des prix et articles publicitaires en nature pourront être distribués par les sponsors

Article 18 : Remise des prix :

- La remise des prix se fera le samedi 28 avril 2018 à partir de 20 h 00 au Cercle Hippique de Kinshasa

Article 19 : décharge de responsabilité

L'organisateur est couvert par une assurance RC vis-à-vis des tiers uniquement et dispose d'un encadrement médical professionnel de base sur le lieu de la manifestation.

Les coureurs participent à leurs risques et périls en ce qui concerne un éventuel accident et ses conséquences (décès, blessures, invalidité/séquelle ponctuelle ou permanente, gestion médicale au moment du sinistre et/ou du transfert vers un hôpital, dégâts matériels, vols, incendie, en ce et y compris vis à vis des tiers) pouvant survenir dans le cadre de la manifestation.

En participant à cette manifestation, le pilote/concurrent/membre d'équipage, en son nom et celui de ses héritiers et/ou ayant droits, accepte en cas d'accident de décharger de toute responsabilité et de renoncer à poursuivre l'organisateur, les fonctionnaires, contrôleurs et/ou la direction de course, l'écurie Panthère, son président, les membres de cette dernière, le cercle hippique de Kinshasa, son comité de gestion, son président, ses membres, tous pris individuellement et/ou collectivement. La même décharge s'applique aux mêmes personnes quant à la gestion médicale d'un accident ainsi que du transfert vers un centre de santé/hôpital

Le pilote/concurrent/membre d'une équipe prend en son nom et de manière irrévocable les mêmes engagements et responsabilités envers toute personne l'accompagnant ou travaillant avec/pour lui dans le cadre de la manifestation.

Par son engagement dans l'épreuve, le pilote/concurrent/membre d'équipage déclare avoir pris attentivement connaissance de ce qui précède et décide de participer à la course de son plein gré, en toute connaissance de cause et à ses propres risques et périls; par conséquent, il accepte sans exception ni exclusion tous les termes de la présente, le paiement de ses droits d'engagements et/ou la signature de son bulletin d'engagement valant décharge pour lui et son coéquipier.

Pour les coureurs âgés de moins de 18 ans révolus, la signature du représentant légal est obligatoire.